

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 11

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AU FIL DES JOURS

par Danièle Dubacher

Septembre

* La maladie devient un luxe. Le président du Concordat des Caisses de Maladies suisses prévoit que les cotisations d'une famille de deux enfants vont doubler d'ici à l'an 2000.

* Commémoration officielle de la mobilisation de 1939. Jean-Pascal Delamuraz déclare que ce rassemblement est « un acte de reconnaissance ». Parallèlement, le groupe « Pour une Suisse sans armée » effectue un largage de roses sur le site historique du Rütli en survolant, en parapentes, les 1 200 invités.

* L'hebdomadaire Sontags Blick révèle que les Suisses sont divisés au sujet de l'éventuelle distribution d'héroïne aux toxicomanes par l'Etat : 49 % d'entre eux sont pour et 44 % sont opposés à cette idée.

* Huit vins suisses, sur soixante-treize, ont obtenu une médaille d'or au 6^e Concours international des vins à Bratislava (Tchécoslovaquie). Deux vaudois, deux crus du Vully fribourgeois, un fendant et un muscat valaisans, un merlot tessinois et un riesling-sylvaner schaffhouseois ont été à l'honneur.

* Les sirènes d'alarme retentissent par deux fois à la centrale atomique de Leibstadt. Heureusement, il s'agissait de fausses alertes.

* Décès à Lausanne du père du commissaire Maigret. Les cendres de Georges Simenon sont dispersées au pied du cèdre où repose déjà sa fille Marie-Jo.

* Le joueur de tennis Yannick Noah pourra s'établir à Caux sur les hauteurs de Montreux. Il s'y lancera dans les affaires en assurant la promotion de produits diététiques, de vêtements et d'articles de sports et collaborera avec une clinique qui s'occupe de remise en forme.

* Le Syndicat des Services Publics lance une campagne contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Selon lui, 20'000 femmes ont perdu leur emploi en Suisse parce qu'elles avaient été incommodées par des collègues masculins.

* Dès l'année prochaine, les militaires suisses ne recevront plus de lait condensé, de crèmes dessert et de caramels. Par contre, ils mangeront plus de thon, plus de porc, et plus de produits frais.

* La Suisse versera une contribution de 400'000 francs suisses pour la création, à Malte, d'un Institut de droit maritime. Celui-ci aura pour but la formation de spécialistes du droit de la mer en

provenance de pays en développement. Un bâlois y enseignera cette discipline.

* La barrière des « röstis » n'existe pas pour tout le monde. A Fribourg, première de Roméo et Juliette en français, en allemand et en anglais, par une trentaine de comédiens de la région.

* Des ressortissants turques, kurdes, albanais et tibétains, et des sympathisants suisses, manifestent dans plusieurs villes pour protester contre la répression et les mesures d'urgence imposées dans leur pays respectif.

* Trois automobiles genevoises sont interceptés sur une autoroute française alors qu'ils faisaient la course à 232 km/h. Ils aggravent leur cas par délit de fuite. Lamentable.

* Le Swatch-téléphone arrive. Il donne la possibilité à deux personnes de converser en même temps avec un tiers, ou deux, si ceux-ci parlent dans le même genre d'appareil.

* Neuchâtel fête le 175^e anniversaire de son entrée dans la Confédération.

* Selon le Crédit Suisse, la croissance a atteint les limites techniques et humaines du pays. Les postes vacants sont plus nombreux que les sans-emplois et l'inflation revient.

* La Suisse pratique la politique de naturalisation la plus restrictive parmi les principaux pays européens. (Conseil œcuménique des Eglises).

* Afin de contribuer à résoudre le problème des déchets modernes, IBM Suisse met au point une solution de recyclage pour le matériel informatique.

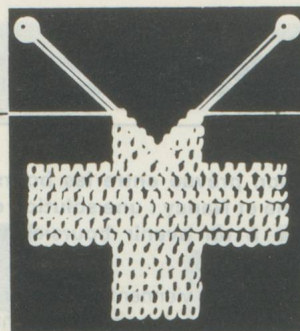
* La Société Suisse Marketing nous apprend que 50 % de nos compatriotes préféreraient une augmentation du temps libre à une augmentation de salaire.

* Inauguration, à Zurich, du « Liceo artistico ». Il offre un enseignement à la fois en italien et en allemand tout en mettant l'accent sur les branches artistiques. Sa maturité ouvrira les portes des universités suisses et italiennes.

* Le Conseil National entérine la possibilité d'aménager de nouvelles voies navigables en Suisse. Le rêve d'un canal du Rhône au Rhin s'est envolé.

* La compagnie aérienne régionale « Crosair » inaugure sa nouvelle ligne Lugano-Rome au départ de l'aéroport de Agno (TI).

* Au stade de la Maladière de Neuchâtel, rempli de supporters portugais, l'équipe



suisse de football perd définitivement par 2 à 1, ses chances de participer au prochain Mondial.

* Le procureur extraordinaire de la Confédération Piller transmet au Tribunal fédéral l'acte d'accusation de violation du secret de fonction de Mme Kopp. Celle-ci sera traduite en justice en compagnie de sa conseillère personnelle Katharina Schopp, ainsi que de Renate Schwob, collaboratrice à l'Office de la Justice.

* Greenpeace déploie une banderole de 50 m. de long et gonfle une énorme baleine au Jungfrauoch, pour protester contre la chasse à ce mammifère menée à des fins scientifiques par le Japon.

* Dorénavant, les parlementaires zurichois devront, au début de chaque année, faire part des mandats privés et publics qu'ils détiennent.

* La revue Yeah lance une initiative populaire qui demande le transport gratuit des jeunes de moins de 20 ans par les CFF et les cars PTT.

* Bien que les libraires n'aient pas fait de publicité pour l'ouvrage, les « Versets sataniques » de Salman Rushdie ont déjà été vendus à plus de 9'000 exemplaires en Suisse romande.

* Désintérêt du public et difficultés financières pour le 20^e anniversaire du Festival international du film alpin des Diablerets.

* Par contre intérêt toujours grandissant pour le Comptoir suisse qui boucle sa 70^e édition sur un nouveau record : 100'000 entrées de plus qu'en 1988.

* 800 réfugiés libanais se présentent à la frontière de Chiasso (TI). Ils sont refoulés, car ils ne sont pas menacés personnellement dans leur pays.

* Pour accélérer la réalisation de l'égalité des salaires entre hommes et femmes, le Syndicat Suisse des Services Publics demande que ce ne soit plus à la plaignante de prouver qu'elle gagne moins que son collègue masculin, mais à l'employeur de prouver le contraire.

(Suite page 32)